



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 70755

Texte de la question

M. Patrick Delnatte attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes qui s'expriment à l'égard de la réforme des études de masseur-kinésithérapeute décidée par la direction générale de la santé. Il semblerait en effet que, lors de la prochaine rentrée universitaire, 70 % des étudiants soient désormais obligés d'intégrer une préparation privée, contrairement à la préparation publique dont ils bénéficiaient auparavant dans le cadre de la préparation commune avec les étudiants de première année du premier cycle des études médicales (PCEM1). Des craintes s'expriment également quant à la réduction de la durée des études alors même que celles-ci étaient engagées dans un projet d'universitarisation et de mise en place du processus de Bologne. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles réponses il entend apporter aux inquiétudes ainsi exprimées.

Texte de la réponse

Les voies d'accès aux études de kinésithérapie sont aujourd'hui hétérogènes : d'une part, le concours d'accès post-baccalauréat et, d'autre part, la première année de médecine. En outre, elles sont d'un contenu pédagogique très différent, de coût notablement inéquitable et permettent d'accéder à deux statuts déséquilibrés, celui d'étudiant et celui d'élève. De plus, il est nécessaire de préciser le cadre réglementaire qui soutient les expérimentations, permettant l'accès par la première année de médecine, dont certaines sont devenues caduques. Il a donc été décidé de prolonger ces expérimentations et de réunir l'ensemble des acteurs de la profession ainsi que les doyens des universités de médecine pour, d'une part, évaluer les différentes formes d'accès aux études de kinésithérapie et, d'autre part, faire des propositions pour mettre en place un mode d'accès à ces études, équitable, homogène et de qualité. Une première réunion, qui a défini la méthode de travail, s'est tenue au ministère le 29 septembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Delnatte](#)

Circonscription : Nord (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 70755

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7314

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9576